

MIGRATIONS ACTIONS

Édition Spéciale

Urgence : pour une régularisation des personnes sans papiers

INTERVIEW

France Arets, le combat d'une militante pour les droits des personnes sans papiers

CARTES BLANCHES

- >> Refuser les travailleurs sans-papiers est un non-sens
- >> Régularisation de séjour : la violence d'une non politique

04

Ressources photos :

www.istock.be

photo de couverture :

Fabienne Pennewaert « sans-papiers, béguinage, marche de soutien à la grève de la faim »

Imprimerie Off7 - 4^{ème} Avenue 26, 4040 HERSTAL

ÉDITO

« Si un extraterrestre nous regardait, il se dirait : qu'est-ce qu'ils sont intelligents ces êtres humains, mais qu'est-ce qu'ils sont crétins d'avoir créé un concept pour pouvoir vivre alors que l'on vit. »

Pierre RABHI (29 mai 1938 - 4 décembre 2021)

Si vous nous lisez, vous savez sans doute déjà qu'il est un fait : le pourcentage de décisions négatives quant à une demande d'asile en Belgique est bien plus grand que celui des décisions positives (40% de décisions positives en 2020 (CGRA)). Aujourd'hui, on estime à 150.000 le nombre de personnes vivant chez nous sans y avoir administrativement le droit. Vivre sans papiers est presque un oxymore tant il est compliqué de vivre dans une société qui nous empêche, et ce dans tous les domaines, d'exister. Ils sont pourtant des milliers à avoir fait le choix de rester en dépit de tout. Un choix kafkaïen que certain.e.s ont pris il y a 5, 10, 15 voire 20 ans. Une durée qui témoigne du degré de volonté et d'espoir que ces personnes placent dans notre pays. Une envie d'être mainte fois bafouée par nos dirigeants politiques et qui, à l'heure de la Covid-19, vient une fois de plus nous exposer la violence d'un système où la rentabilité prime sur l'humain et sur le collectif (*article p.34 et cartes blanches p.22 et 24*).

Les personnes sans-papiers ont des profils variés, portant parfois, dans leur chair, les séquelles de leurs parcours (*article p.06*). Faute de filet de sécurité, elles tombent presque inévitablement dans la pauvreté (*article p.11*) ce qui les expose d'autant plus à toutes formes d'exploitations, en ce compris l'exploitation sexuelle. Si leur statut les rend invisible, notamment aux yeux de la justice, l'association Surÿa, elle, a bien gardé ses yeux et ses portes ouvertes. Depuis plus de 25 ans, elle se bat pour éradiquer le phénomène de la traite des êtres humains (*article p.28*).

Comment consacrer un numéro spécial sur le combat des sans-papiers sans vous parler de la militante France Arets ? Une personnalité bien connue du milieu du militantisme liégeois qui n'hésitera pas un seul instant à s'ériger contre l'ouverture du premier centre fermé à Liège (Vottem) en 1997 et qui n'a cessé, depuis lors, de prêter sa voix à ceux que l'État ne veut pas entendre (*interview p.16*).

Dans cette édition du Migr'Actions vous découvrirez que nombreux sont ceux et celles qui ne peuvent rester indifférents au sort des personnes venues ici dans l'espoir d'une vie meilleure. Certain.e.s créent des associations, d'autres organisent des manifestations ou des formations comme l'École des solidarités (*article p.31*). Pour l'asbl Transe-en-danse, ses rencontres avec les demandeurs d'asiles ont donné naissance à un spectacle mêlant danse, théâtre, musique et chant (*ce spectacle intitulé "Who we are" est à découvrir en p.36*).

SOMMAIRE





ÉDITION SPÉCIALE : URGENCE : POUR UNE RÉGULARISATION DES PERSONNES SANS PAPIERS

Séance d'infos

Quel accompagnement pour les traumas liés au parcours migratoire? 06

Associer populations locale et étrangère:

l'arme fatale pour faire progresser réellement la lutte contre la pauvreté 11

Interview

France ARETS, le combat d'une militante pour les droits des personnes sans papiers 16

Cartes blanches

Refuser les travailleurs sans-papiers est un non-sens. 22

Régularisation de séjour : la violence d'une non politique 24

Gros plan sur

L'asbl Sürya 28

L'École des solidarités 31

Retour sur la grève de la faim des personnes sans papiers en mai 2021 34

Who we are 36

Infos pratiques sur le CRIPEL 38

Séance d'infos



Quel accompagnement pour les traumatismes liés au parcours migratoire ?

Toute migration, quel que soit le contexte dans lequel elle s'enracine et les contours de son parcours, est assortie de ruptures, de déchirements, de chocs, quand ce n'est pas de violence et de traumatisme indélébile. C'est essentiellement sur ce dernier volet de cette douloureuse thématique que le **CRIPÉL (Centre Régional d'Intégration des Personnes Étrangères ou d'origine étrangère de Liège)** a centré une séance d'information, en posant la question de « **Quel accompagnement pour les traumatismes liés au parcours migratoire ?** » Une rencontre en deux temps forts pour cerner une réalité de souffrance dont celles et ceux qui ne l'ont pas vécue mesurent mal la profondeur de l'enracinement et l'importance de la douleur.

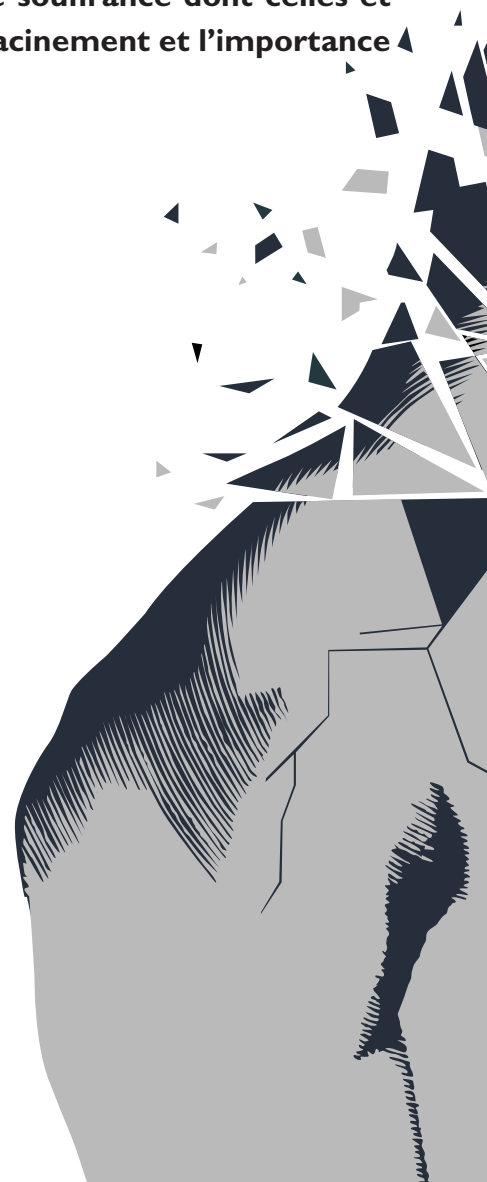
Le premier exposé de cette rencontre virtuelle a été celui par lequel la psychologue **Masha Khaskelberg**, de l'association liégeoise Tabane, s'est exprimée sur « L'accompagnement psychothérapeutique pour les personnes avec des traumatismes liés à l'exil ».

Le dispositif Tabane a pour activité de prendre en charge les migrants de toutes provenances nécessitant des soins de santé mentale. Cet encadrement associe prise en charge des situations psycho-traumatiques et prise en compte des particularités culturelles et des problèmes psychologiques et sociaux liés à l'exil. Cela implique du travail dans des langues étrangères avec interprètes, comprenant des consultations individuelles, familiales et de couple, du travail en groupes ethno-psychiatriques, des activités centrées sur la restauration du lien social, et de la formation et du soutien de deuxième ligne.

Des traumatismes aux expressions multiples

L'accompagnement psychothérapeutique des migrants s'inscrit dans un cadre de complexité de situations, comprenant **des aspects liés aux bénéficiaires** : leur histoire (vécu pré-migratoire, pendant le trajet et post-migratoire), la dimension trans-culturelle et le contexte social et politique (du pays d'origine et du pays d'accueil, la Belgique). Mais il existe, par ailleurs, **des aspects liés aux intervenants, à la fois individuels** (traumatisation secondaire, contre-transfert culturel) **et institutionnels** (politique d'accueil générale, politique institutionnelle).

L'état de stress post-traumatique associe un événement traumatique avec des symptômes d'intrusion (souvenirs, rêves, cauchemars, etc.), des symptômes d'évitement (peur de passer un fleuve ou d'aller à la piscine qui rappelle le parcours migratoire, peur de la police, de la foule, etc.),



des altérations négatives des cognitions et de l'humeur, des symptômes neurovégétatifs (sursauter, se cacher au passage d'un bus, avoir des troubles du sommeil, etc.) et des troubles dissociatifs (comme une dépersonnalisation, avec l'impression d'être extérieur à soi-même).

Quelles sont les particularités des traumas chez les migrants ?

Ils sont d'abord très graves et marqués du sceau de la cruauté extrême. Ils comportent notamment une dimension collective, des traumas répétés et prolongés, sont assortis de pertes et deuils multiples, et marqués par une rupture de liens.

S'y ajoutent une perturbation des affects, une altération de l'attention et de l'état de conscience, des somatisations, des modifications du caractère (perception de soi et de l'agresseur) et une altération du système de sens (dont une baisse des croyances).

Une analyse de 181 études menées sur le phénomène auprès de 81000 réfugiés a déterminé que 12,9% d'entre eux sont atteints de trouble de stress post-traumatique (PTSD) contre seulement 1,8% au sein de la population générale. Et il est établi que les migrants ont plus de probabilités de développer un PTSD en fonction de la nature du trauma (viol, torture, blessure, captivité, etc.), du vécu péri-traumatique (dissociation, intensité des émotions), de leur biographie (jeune âge, bas niveau socio-économique, faible éducation, statut de femme, antécédents traumatiques), de l'accumulation des traumas et de la durée d'exposition à ceux-ci.

Des modifications cérébrales

Sur le plan médical, le stress post-traumatique se matérialise par des atteintes au niveau du cerveau. Ce dernier, résultat d'une évolution, se subdivise en un cerveau reptilien (siège des mécanismes de défense primaires, de survie, de réflexe, de respiration, de marche, etc.), un cerveau limbique (sièges des émotions, de la mémoire et de l'analyse du danger) et un néocortex (qui regroupe la capacité d'organisation, d'inhibition, de raisonnement, de compréhension des causes à effet, des conséquences des actes, de stratégie, de coopération, de langage).

Dans le cerveau limbique siègent notamment l'amygdale (responsable de la gestion des émotions comme la peur, la détection des dangers, l'anxiété, l'agressivité) et l'hippocampe qui joue un rôle important dans la mémoire (aide à transférer les informations de la mémoire à court terme

vers la mémoire à long terme et est impliqué dans l'orientation spatiale, l'estime de soi...). S'y ajoute le thalamus qui traite les informations de nos sens et permet d'agencer ces informations en une histoire cohérente. Ces dernières vont passer dans les lobes préfrontaux (réflexion et analyse) et dans l'amygdale pour vérifier s'il y a un danger en comparant avec le stock de mémoire d'informations dangereuses situées dans l'hippocampe.

Quand des informations effrayantes arrivent, le thalamus s'arrête de fonctionner pour nous protéger et les lobes préfrontaux ne reçoivent pas d'informations.

Conséquence : toute l'information arrive directement dans l'amygdale qui enregistre les informations dans l'hippocampe et prévient le cerveau reptilien du danger, déclenchant chez ce dernier la mobilisation de réflexes de survie. Cette réaction de type primaire peut prendre la forme de la fuite (se cacher, s'agiter...), de l'attaque (frapper, courir, lancer des objets...), etc., tandis que le néocortex se « déconnecte » face à des émotions trop intenses (entraînant une difficulté de réfléchir). Les modifications cérébrales consécutives à un PTSD sont une réduction du volume de l'hippocampe, et une hyperactivation de l'amygdale (en alerte) et du cortex préfrontal.

Faciliter la relation de confiance

En termes de santé mentale, à côté des vécus pré-migratoire, migratoire et post-migratoire, d'autres troubles peuvent exister. Outre le stress post-traumatique, ce sont des psychoses, de la dépression, des addictions, des troubles somatiques et des troubles de conduite. Concrètement, un danger effectif entraîne un sentiment de danger (par exemple, les murs d'un bureau peuvent rappeler ceux d'une prison). Il peut aussi y avoir une fuite, physique ou simplement mentale.



Au niveau de la famille, le trauma peut faire l'objet d'une transmission intergénérationnelle, de difficultés de couple, d'un « secret » familial, d'interactions mère-bébé sur base d'un trauma maternel ou de traumatismes secondaires liés à l'écoute des récits traumatiques. Des pistes de travail pour l'accompagnant sont notamment, après avoir repéré l'existence d'un trauma, d'explorer les représentations des troubles et des soins (Que dirait-on au pays ? Quels traitements ?), de soutenir la position d'expert et d'acteur de la personne accompagnée, de soutenir ce qui l'attache à la vie, de soutenir le retour à la communauté humaine et la création de liens.

Pour faciliter l'établissement d'une relation de confiance, l'accompagnant peut explorer les représentations du bénéficiaire sur sa fonction professionnelle, favoriser la rencontre en se présentant dans ses appartenances multiples, d'ouvrir un temps d'écoute empathique et parfois de réaménager le cadre de la rencontre en faisant appel à un interprète, un collègue...

Six types de MENA

Le deuxième volet de la thématique, confiée par le CRIPEL à **Anne-Laure Le Cardinal**, psychologue au **Centre El Paso** de Gembloux, concernait les mineurs non accompagnés (MENA, en abrégé), avec une intervention intitulée « MENA, quelle reconstruction en exil ? »

Statistiquement, en 2020, ces MENA recelaient 87% de garçons et 71% de 16-18 ans pour 26% de 11-15 ans et 3% de moins de 10 ans. En ce moment, situation géopolitique oblige, on observe au sein de ceux-ci une augmentation significative du nombre d'Afghans et de plus en plus de jeunes ne parlant pas le français, nécessitant une hausse du nombre d'appels à un interprète.

Il existe six types de MENA. Le premier concerne ceux qui fuient la guerre ; ils évoluent dans un contexte de violence, avec une relation générale à l'adulte de violence, à leur famille de danger et une demande qui est celle d'une protection. Le deuxième type concerne ceux qui partent avec une mission. Ils évoluent dans un contexte de vulnérabilité, ont une relation à l'adulte d'aide sociale et à leur propre famille de soutien et de pression, et leur demande porte essentiellement sur l'argent. Le troisième type concerne ceux qui fuient leur famille, évoluant dans un contexte de conflictualité et d'errance, ayant une relation générale à l'adulte d'absence et à leur famille d'absence de lien, et leur demande première porte sur le gîte et le couvert. Le quatrième type de MENA concerne ceux qui sont victimes de la traite, évoluent dans un contexte d'exploitation, ont une relation à l'adulte de maltraitance et de mensonge, et à leur famille de sentiment d'abandon, et leur demande est celle d'une protection. Le cinquième type concerne ceux qui rejoignent ou s'inscrivent dans le cadre d'un rassemblement, évoluant dans le contexte d'une famille séparée, avec une relation générale à l'adulte dans le cadre d'une diaspora et une relation à leur famille de pression et de soutien ; ils présentant une demande essentiellement de régularisation et de soutien. Enfin, le sixième type concerne ceux qui portent un idéal, dans un contexte de rite de passage, avec une relation générale à l'adulte soit d'idéalisation, soit de dénigrement, et à la famille d'émancipation, avec une demande de droits et de liberté.

Des caractéristiques communes

Les aspects communs à tous ces MENA sont la méfiance à l'égard des adultes, avec une acceptation de l'aide et l'envie de devenir adulte à leur tour. Ils ont également en commun un parcours chaotique qui a fait voler en éclats ce qui structure normalement la vie d'un enfant (famille, école, etc.) et une scolarité morcelée. Ils vivent, par ailleurs, tous un « choc culturel » et n'ont, pour la plupart, pas de personne de référence de leur culture en Belgique pour leur expliquer la culture d'accueil, en termes par exemple de pratique des religions, de rapport aux générations, à la maladie, etc.

Les autres aspects communs ont trait au manque d'appartenance. Ces jeunes portent néanmoins en eux une loyauté invisible qui les relie à leur famille et à leur culture, ce qui leur permet de vivre une certaine continuité dans ce qu'ils sont. Leur manque d'appartenance les oblige cependant à apprendre à se construire hors du groupe culturel qui définissait leur identité, d'où l'importance pour eux du réseau qui les fait se sentir appartenir, nourrit leur identité, leur crée des images identificatoires, leur apporte un soutien et une continuité après le passage dans un centre, etc.

Ces jeunes connaissent également des troubles de l'attachement caractérisés par un changement d'attitude en fonction des adultes, une hypervigilance et une insécurité, une fusion-test avec les personnes, un trouble de la mémoire (du à un encodage « relationnel ») et un trouble dans la lecture mentale de la réalité psychique d'autrui et dans les différents niveaux d'empathie (cognitive, directe, réciproque, etc.).

Un mécanisme de survie sain

Le syndrome de stress post-traumatique (PTSD) de ces jeunes se caractérise par un traumatisme tantôt simple, tantôt complexe, par de l'hypervigilance et de l'évitement, par de la réminiscence (flash, cauchemar, hallucination sensorielle), par un trouble du sommeil (endormissement, réveil précoce...), par un trouble de la mémoire, etc. Chez l'autre, ce traumatisme provoque une peur, une sidération parce qu'il est mortifère, portant les stigmates d'un passé. Il est perçu comme une entrée dans la folie, alors que c'est un mécanisme de survie sain. Quelqu'un vivant cette situation de survie est figé, en état d'alerte. Si on le force à avancer, il va se raidir. Quelqu'un de traumatisé est quelqu'un de cassé.

Leur rapport au corps est généralement caractérisé par une déconnexion. Les capacités d'encaisser sont débordées, le corps est objectivé, maltraité, le schéma corporel est perturbé, un émoussement émotionnel se manifeste et des sensations physiques apparaissent. Dans ce contexte interviennent fréquemment la scarification, l'assuétude et l'agressivité qui expriment une reprise de contrôle sur son corps, une reconnexion à son corps, une démonstration de la souffrance interne, une colère autodirigée, une culpabilité vis-à-vis de la famille qui souffre, un déplacement de l'agressivité intériorisée (pour ne pas faire mal aux autres), une manière acceptable d'exprimer sa tristesse (particulièrement chez le garçon), constituant un remplacement du langage.

Face à ce rapport perturbé, les besoins sont ceux d'être réhumanisé (avec des relations authentiques, engagées), d'être reconnecté à son corps (par des massages, un toucher thérapeutique...), d'être soigné, choyé, apaisé (appel exprimé à travers des plaintes psychosomatiques multiples), de reprendre le contrôle en retrouvant une place d'acteur dans des projets et d'être reconnu dans ses forces et ses vulnérabilités (pour quelqu'un qui a une certaine maturité, mais est encore un enfant).



Une gestion complexe de la vérité et du mensonge

Les récits de vie de ces jeunes oscillent entre mémoire et loyauté. La loyauté familiale vient, en effet, brouiller les pistes avec des conseils multiples et/ou contradictoires reçus, un manque de recul par rapport aux parents et proches, la volonté de sauvegarder l'image parentale et/ou de protéger un statut déjà obtenu par un parent en Belgique. Cela entraîne chez eux une gestion complexe de la vérité et du mensonge, avec notamment un maniement culturellement différent de la langue, une difficulté de percevoir le cadre du secret professionnel et ses limites, et une difficulté à mobiliser ses souvenirs. Pour le professionnel, il s'agit, en conséquence, de créer de la confiance (dire ce que l'on fait, faire ce que l'on dit), de donner une place au secret du secret et de procéder à un travail non linéaire, avec parfois l'implication d'un ou une psy extérieur(e).

La procédure juridico-administrative a également un impact sur les MENA, avec essentiellement une situation d'attente perpétuelle qui induit une notion de temps figé et une impossibilité de se projeter, ainsi qu'un sentiment d'arbitraire qui jette un discrédit sur les adultes, la loi, les conseils, etc. Travailler avec les MENA, c'est donc globalement travailler avec les secrets, les non-dits, les non-dicibles, en verbalisant la manière dont on passe au-dessus de ses soupçons à leur égard pour les inviter à passer au-delà des leurs. C'est également travailler avec des jeunes méfiants à l'égard des adultes, en trouvant des stratégies tournées vers l'avenir pour donner envie de devenir adulte et de demander de l'aide aux adultes. C'est aussi se donner les moyens de reconnaître et apprécier les caractéristiques variées de ces jeunes en construction, en tant qu'adulte avec des représentations différentes.

C'est ensuite créer des lieux d'échanges et, face à l'urgence, l'instabilité et l'insécurité, créer des rituels et un cadre de travail qui extraient des contraintes extérieures. C'est enfin, face au deuil et au traumatisme, travailler son processus de deuil d'une toute-puissance et verbaliser ses émotions à ce sujet pour accompagner le jeune dans son deuil d'un scénario idéal.

Dominique Watrin

DisCRI ASBL - Place Gustave Falmagne 5, 5000 Namur



Associer populations locale et étrangère : l'arme fatale pour faire progresser réellement la lutte contre la pauvreté

La pauvreté et la précarité qui en découle sont universelles et multiformes. Leur dénominateur commun : la détresse qui les accompagne. Aujourd'hui comme autrefois, certains pans de l'opinion publique ont tendance à placer les migrants comme ceux qui empêchent « nos » pauvres de bénéficier de l'attention nécessaire et qui accaparent l'aide qui leur revient. C'est ce volet de la thématique que le CRIPEL a mis en exergue lors d'un midi-conférence intitulé « Opposition des précarités : pauvreté, exclusion et migration face au travail social ». Avec aux manettes de cette conférence-débat virtuelle, Christine Mahy, secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté.

Acteur belge majeur de son domaine de combat, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) est une asbl qui s'est assignée pour mission de contribuer à éradiquer la pauvreté sur le territoire de la Wallonie et de Bruxelles. L'idée est de se battre pour que toutes les personnes, quels que soient leur parcours de vie et leurs origines, aient accès aux droits fondamentaux. L'idée sous-jacente du réseau emmené par Christine Mahy est que la pauvreté est majoritairement due à la manière dont les politiques sont organisées, dont les institutions fonctionnent et dont les richesses sont réparties.

« La pauvreté, c'est une vie où il y a trop peu de tout, explique-t-elle. Cela naît souvent d'événements accidentels de la vie (perte d'emploi, drame affectif, incarcération, etc.). Le pays a des outils solidaires nés des luttes sociales, comme la sécurité sociale, les services sociaux, etc., ce qui implique que le système conçoit que l'on puisse être aidé, c'est important. »

Prioriser les enjeux

Le RWLP travaille avec les personnes pauvres, quelles qu'elles soient, qui vivent sur son territoire. « Ou plutôt, précise Christine Mahy, les pauvres qui tentent de vivre malgré la pauvreté et ce, quelle que soit la durée de leur présence sur ce territoire. » Cela inclut donc toutes les personnes étrangères, régulières ou pas, mais aussi les sans-papiers et les migrants en transit. La différence entre toutes ces catégories de population, c'est que le réseau ne peut pas agir de la même manière pour chacun. Comment s'effectue le travail de l'asbl ? « On agit d'abord avec les personnes concernées, détaille Christine Mahy. On tente de leur faire porter un regard différent sur l'organisation de la société, tout en leur faisant mettre le doigt sur les problèmes vécus et en essayant de dégager ensemble la cause de la pauvreté entre responsabilité individuelle et organisation de la société. Il s'agit à ce niveau de prioriser les enjeux. »

Pour le réseau, il est important d'associer ce travail à une démarche d'éducation permanente, d'éducation populaire. La philosophie véhiculée à ce niveau est que les gens qui se battent pour vivre ont aussi le droit de participer au débat public, c'est-à-dire de faire changer le regard sur la pauvreté. Pour ce faire et pour donner plus de poids à cet objectif, le RWLP collabore avec le réseau flamand équivalent, ainsi qu'avec deux réseaux bruxellois.



La récente pandémie sanitaire de Covid a donné lieu à une interpellation des gouvernements wallon et fédéral de la Fédération Wallonie-Bruxelles de la part du réseau wallon afin que soit prise en compte la situation des populations en détresse sociale durant cette crise. Cette démarche a entraîné la mise sur pied d'une task force wallonne d'« urgence sociale ». Cet épisode témoigne à quel point le RWLP s'efforce d'être en connexion avec des acteurs politiques afin d'ébranler les convictions des décideurs. Il s'agit, selon Christine Mahy, de « créer et faire vivre des sortes de circuits courts politiques et de se positionner de la sorte comme une organisation à consulter ».

En interne, le RWLP est un champ participatif auquel prennent part les personnes du réseau, une majorité de Belges de souche ainsi qu'une population étrangère, installée ou non. Le credo est d'accueillir les populations dans la diversité. Les populations d'origine étrangère qui arrivent sur le territoire connaissent des

conditions d'existence dégradées : le marché du travail se réduit, l'enseignement ne réussit souvent pas à « accrocher » leur jeunesse, ce qui n'est pas le cas pour les jeunes de souche aisée. Des générations s'appauvrissent, alors que les parents établis précédemment sur le territoire se sont bien insérés. Cela s'associe à la forte présence de ces populations dans des quartiers peu investis par les pouvoirs publics, ce qui crée une spirale appauvrissante où survivent des générations qui se sentent délaissées (avec décrochage scolaire, sentiment d'inutilité, etc.).

Lier les luttes

En ce qui concerne les migrants, il faut garder en mémoire que ce sont des causes d'appauvrissement dans le pays d'origine (climat, guerre, etc.) qui amènent ces gens chez nous. Ces causes sont souvent intrinsèquement liées à l'enrichissement d'une partie de la population aux dépens de l'autre, à la violence, à l'absence de sécurité sociale, etc.

Face à ce cortège de situations dramatiques, il est important de battre en brèche la persistance d'idées reçues réductrices et de préjugés qui tendent à opposer les victimes belges de la pauvreté structurelle et les « étrangers » victimes du même mal. En Belgique, la question essentielle qui se pose est de savoir comment on organise le droit à l'aisance pour tous. Autrement dit, le droit à avoir plus que ce qui permet simplement la survie, avec des risques d'expulsion, l'usage de compteurs à budget, etc.

Et, dans le combat pour cette vie décente, Christine Mahy estime qu'il est indispensable de lier les luttes contre la pauvreté en y associant les acteurs de la migration afin d'empêcher une instrumentalisation de ces luttes par ceux qui ne veulent pas accorder des droits égaux aux migrants. Ce risque d'instrumentalisation menace notamment la petite classe moyenne dont

une partie, fragilisée par les conséquences de la crise sanitaire, peut sombrer dans la pauvreté. Cette crise pourrait amener à établir des priorités entre les pauvres, en aidant d'abord ces « nouveaux pauvres », puis les autres pauvres et enfin, les pauvres venus d'ailleurs, alors que les causes de leur pauvreté sont identiques et les conséquences de celle-ci également pareilles.



Déconstruire les représentations erronées

Les actions solidaires mises en place contre la pauvreté ne peuvent tout compenser. Pour Christine Mahy, il faut dès lors une réponse stable de la société afin que les personnes concernées puissent y reprendre pied, après avoir récupéré des forces. Au niveau du RWLP, la participation de ces personnes est essentielle. Sur la question du racisme, le travail du réseau consiste à interroger les personnes pauvres sur leurs représentations des personnes étrangères, en se basant sur le phénomène admis que le racisme percole dans les populations précarisées, avec des affirmations récurrentes comme, par exemple, « Si j'avais été noir(e), j'aurais eu un logement social. » Pour Christine Mahy, « la non-résolution des injustices vécues par les gens éveille la concurrence entre populations pauvres. D'où l'importance de démonter cette mécanique ». Et de citer l'exemple des clichés surgis au lendemain des attentats de 2015 et 2016 à Paris et Bruxelles.



Un fantasme s'est développé selon lequel il y avait quasiment un terroriste derrière chaque porte de certains commerces de Bruxelles, et tout particulièrement de Molenbeek.

« Pour démontrer cette croyance, nous avons organisé un déplacement d'un groupe de personnes précarisées sur le terrain à Molenbeek. Sur place, nous leur avons fait découvrir les quartiers et rencontrer des habitants, mais aussi des personnes du public des associations actives sur place. Ce moment leur a fait découvrir que les combats de ces gens étaient les mêmes que les leurs, sur le droit au logement, etc. Découvrir que des femmes « voilées » avaient des préoccupations et combats identiques aux leurs a permis d'avancer sur la voie d'une déconstruction de leurs représentations erronées à l'intérieur-même du réseau ».

Pour amener les populations précarisées sur la voie de cette non discrimination envers les personnes étrangères ou d'origine étrangère, la secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté évoque quatre pistes : participer à des actions des associations du monde de l'immigration, investir l'espace public via notamment des manifestations dans la rue, travailler activement à une ouverture du réseau à la diversité, et créer un espace de négociation avec le monde politique qui crée des cloisons étanches entre les populations pauvres. Même si certaines situations réclament une réponse particulière, Christine Mahy le martèle :

« Ça n'a pas de sens de dresser les gens pauvres les uns contre les autres. Il faut même faire passer le message que l'accueil des migrants est un plus pour la société. »

Dominique Watrin

DisCRI ASBL - Place Gustave Falmagne 5, 5000 Namur



CRIPEL a.s.b.l.

JOBWAY

A la recherche
d'un **emploi ?**

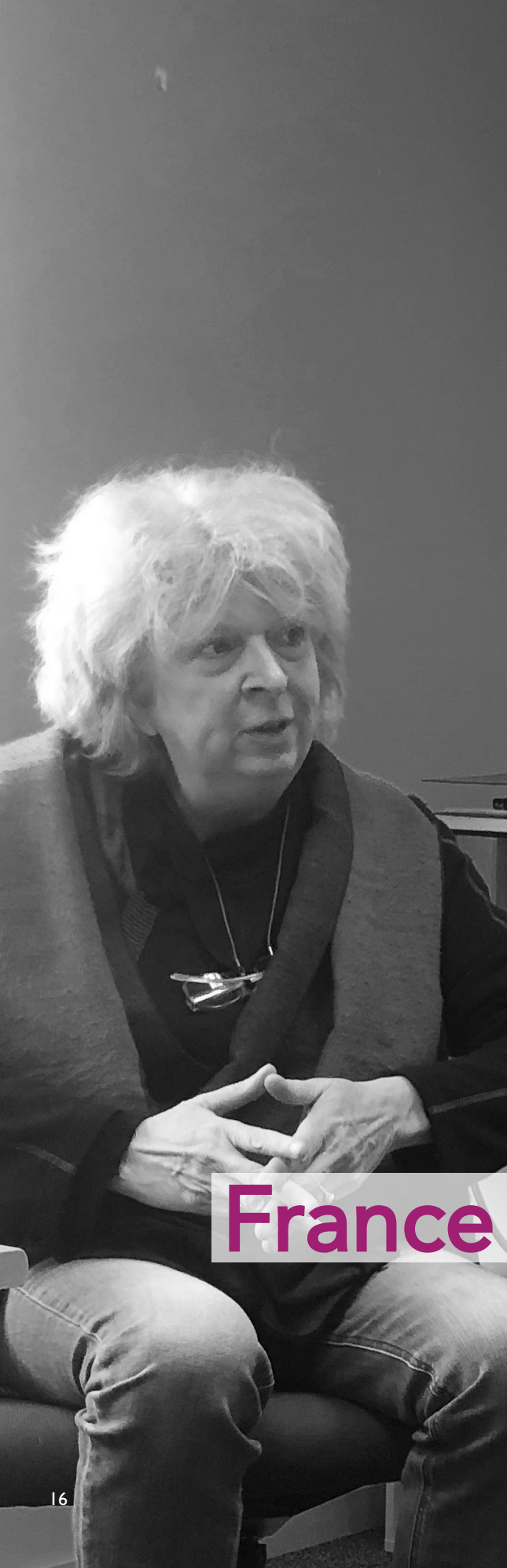
Inscrivez-vous
à notre **NEWSLETTER EMPLOI**

via le
QR CODE



et recevez régulièrement
nos offres!

Infos ou inscription :
cripel.be/jobway - jobway@cripel.be - +32 (0)4/220 01 20



France ARETS

le combat d'une militante pour
les droits des personnes
sans-papiers



Le CRIPEL a rencontré France Arets, combattante pour une société plus juste et plus humaine et militante du CRACPE (Collectif de Résistance Aux Centres Pour Étrangers) depuis plus de 20 ans.

Le collectif a vu le jour suite à l'annonce de la construction du centre fermé pour étrangers de Vottem en 1997.

Le CRACPE revendique une politique d'asile et d'immigration qui respecte les Droits Humains.



Qu'est-ce qui vous a amené vers tant d'engagements dans le soutien et la défense des droits des sans-papiers ?

F.A. : J'ai toujours été militante donc je n'ai pas commencé avec la solidarité pour les sans-papiers. J'ai tout d'abord débuté avec les mouvements étudiants, puis j'ai fait partie des combats féministes, de rassemblements de femmes. J'ai contribué à la création de groupes contre la dépénalisation de l'avortement. J'ai aussi milité au sein de la gauche radicale et j'ai été déléguée syndicale CGSP Enseignement, donc finalement, cet engagement fait partie d'un tout et d'un cheminement. Mais il est vrai que, depuis plusieurs années, mon engagement principal est axé sur les droits des personnes sans-papiers.

Quel en a été l'élément déclencheur ?

F.A. : Comme beaucoup d'autres Liégeois, j'ai été choquée par l'ouverture d'un centre fermé pour étrangers à Liège en 1997, plus précisément à Vottem. Bien avant cela, j'avais déjà été active dans un collectif « Vivre ensemble, votez ensemble » pour le droit de vote des immigrés, tout en étant également au front antifasciste.

En 1997, à l'annonce de la construction du centre, des actions ont été menées pendant toute la période de construction, y compris une occupation des bâtiments. J'étais encore enseignante à ce moment-là et n'ai pas pu participer, mais j'ai pris part à d'autres actions comme, entre autres, la première et grande manifestation du 8 mai 1997.

Ces actions ont-elles eu des retombées au niveau politique ?

F.A. : La commune de Herstal s'est opposée à l'ouverture du centre, mais il n'y a eu aucun retour malgré l'appel de différents groupes politiques et associatifs. Aucune négociation n'a été possible.

La pose de la première pierre par le Ministre André Flahaut a aussi fait l'objet d'une manifestation. Une autre action a suivi, au moment de la rentrée des classes pour dénoncer l'enfermement des enfants.

Comment sont gérées les familles qui arrivent ? Ces enfants se retrouvent-ils également enfermés ?

F.A. : Quand le centre de Vottem a ouvert en mars 1999, des femmes et des hommes y étaient détenus. À ce moment-là, il n'y avait pas d'enfants, ceux-ci se retrouvaient dans deux autres centres, le 127 bis à Steenokkerzeel, actif depuis 1994 et celui de Merksplas ouvert en 1993.

Après les deux premières années, on ne retrouvait plus de femmes à Vottem pour des raisons d'organisation interne. Elles étaient placées au 127 bis et à Bruges.

En 2005, l'ouverture d'une aile pour « familles avec enfants » a été envisagée (des enfants y seront finalement présents pendant deux mois en 2006). Cela a créé un grand mouvement d'opposition citoyenne. Celui-ci a abouti à une manifestation qui a réuni 3500 personnes, avec la présence de plusieurs personnalités politiques dont des représentants des partis PS et Écolo. À la suite de cette action et d'une autre manifestation en mars, au moment de l'arrivée des enfants, la section « Femmes et Enfants » de Vottem a été fermée.

En 2008, la Ministre Annemie Turtelboom décide de mettre fin à l'enfermement des enfants, processus finalisé par le Secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration Melchior Wathelet en 2009.

C'est en août 2008, à côté du 127 bis, que Theo Francken a réouvert un « Centre pour Familles et Enfants ». Ce centre a été fermé après quelques mois grâce à un très grand mouvement de protestations. Mais l'arrêté permettant d'appréhender des enfants n'a pas été annulé, il a été seulement suspendu. Il faudra donc attendre 2024 pour voir si un nouveau gouvernement opte pour une demande de sa suppression ou pour le remettre en application !

Pouvez-vous nous parler de la marche annuelle qui a été mise en place par le CRACPE ?

F.A. : Depuis l'ouverture du centre de Vottem, une manifestation est organisée chaque année, en mars-avril (autour de la date anniversaire du centre). Il y a également eu tout un volet de sensibilisation, notamment une exposition et des animations lors du 20^{ème} anniversaire en 2019. Seule la manifestation de 2020 a été annulée car elle tombait au moment du premier confinement, mais celle de 2021 a bien eu lieu, en respectant toutes les recommandations sanitaires. Chaque année, un rassemblement est organisé le 24 décembre à Vottem. Cette date a été choisie dans une perspective de convivialité aussi pour les détenus. Ce jour-là, une délégation entre dans le centre pour remettre à chacun une enveloppe-cadeau permettant d'acheter une recharge téléphonique. C'est aussi l'occasion d'éclairer la face la plus honteuse de la Politique d'Asile et d'Immigration en entourant le centre de bougies allumées.

C'est une façon d'amener la lumière sur ce qui se passe à Vottem, en demandant à des parlementaires d'y entrer, de discuter avec les directions mais aussi avec les personnes détenues afin d'avoir une vision plus concrète. C'est également une manière de montrer aux responsables des centres le contrôle que nous exerçons.

Durant la période particulière de la crise sanitaire, des détenus nous ont interpellés au sujet de règles non respectées en matière d'hygiène, ou encore sur le fait qu'ils n'étaient pas informés des contaminations Covid au sein du centre.

Comment les personnes détenues accueillent-elles les actions mises en place pour elles ?

F.A. : Je pense que les détenus se sentent soutenus car, hormis les actions ponctuelles, les aides et les parrainages, nous sommes également sur place tous les samedis. Même si nous n'avons pas encore réussi à faire fermer le centre et que beaucoup seront expulsés, ils savent que, dans cette épreuve, ils n'ont pas été abandonnés dans leur isolement. Il y a surtout cette petite victoire de ne plus y voir des enfants enfermés.

Y a-t-il eu des événements qui ont suscité des changements en matière de procédures migratoires ?

F.A. : Il y a eu certains changements liés à de grandes mobilisations. Suite au décès de Semira Adamu, demandeuse d'asile étouffée par des policiers lors de sa tentative d'expulsion le 22 septembre 1998, l'utilisation du coussin est désormais interdite lors des expulsions. Cela n'exclut pas toutes les autres formes de contraintes, on peut être menotté, bâillonné, etc. Les expulsions restent violentes. En revanche, ce décès a eu de l'impact dans la mobilisation de la population contre les centres fermés.



2019-01-12 Bxl, Manifestation pour la justice migratoire – © Mailis Snoeck

Depuis cet événement, beaucoup de soutien a été apporté aux sans-papiers qui, eux-mêmes, se sont organisés. Par exemple, l'occupation d'églises en 1998-1999 a abouti à une campagne de régularisation peu avant l'année 2000.

On peut citer également l'affaire de la petite Mawda, qui n'est pas encore terminée et qui est toujours en jugement, tuée d'une balle dans la tête par un policier la nuit du 17 mai 2018. Une nouvelle fois, la population a apporté un très grand soutien à la famille et l'un des enjeux est la reconnaissance de la responsabilité du policier et le rôle de l'État.

La mobilisation concernant la situation de l'étudiant Junior Masudi qu'on voulait expulser, alors qu'il était inscrit dans une université, a également porté ses fruits.

Quelles sont les perspectives qui vous semblent les plus urgentes ?

F.A. : Deux combats doivent continuer, d'une part pour la suppression des centres fermés et l'arrêt des expulsions. Cet enjeu international n'est pas simple et l'enfermement des migrants est une situation dont on ne va pas sortir demain, car elle dépasse nos frontières et celles de l'Union européenne. C'est un combat très difficile mais nous devons le poursuivre.

D'autre part, la régularisation des personnes sans-papiers est un combat que nous portons depuis des années, car depuis l'an 2000, nous subissons une politique très restrictive en matière d'asile et d'immigration. Il n'y a plus eu de régularisation importante depuis 2009, c'est vraiment au cas par cas.

La grève qui vient d'être menée à Bruxelles, par l'Union des sans-papiers pour la régularisation, a montré que ces personnes qui ont, pour la plupart, une formation et qui peuvent mettre leurs capacités au service de la société, sont souvent surexploitées dans le travail. Rappelons que nous avons remporté le combat de la régularisation d'un infirmier durant la période COVID.

La bataille menée pour la régularisation est « la régularisation sur base de critères clairs » avec une commission indépendante de régularisation, c'est-à-dire que l'Office des Étrangers n'ait pas la possibilité de décider. Je pense que nous pouvons y arriver, vu l'avancement dans la sensibilisation ces dernières années. Nous continuerons!



« Libérez mon tonton » 2014-03-16 Manifestation annuelle contre le centre fermé de Vottem
© Antonio Gomez Garcia

CRACPE

boulevard de la Sauvenière 33-35
4000 Liège - cracpe@skynet.be
04 232 01 04 - www.cracpe.be

Permanences :

à la Cité Miroir, place Xavier Neujean 22
4000 Liège.

Du lundi au vendredi de 14h30 à 16h.

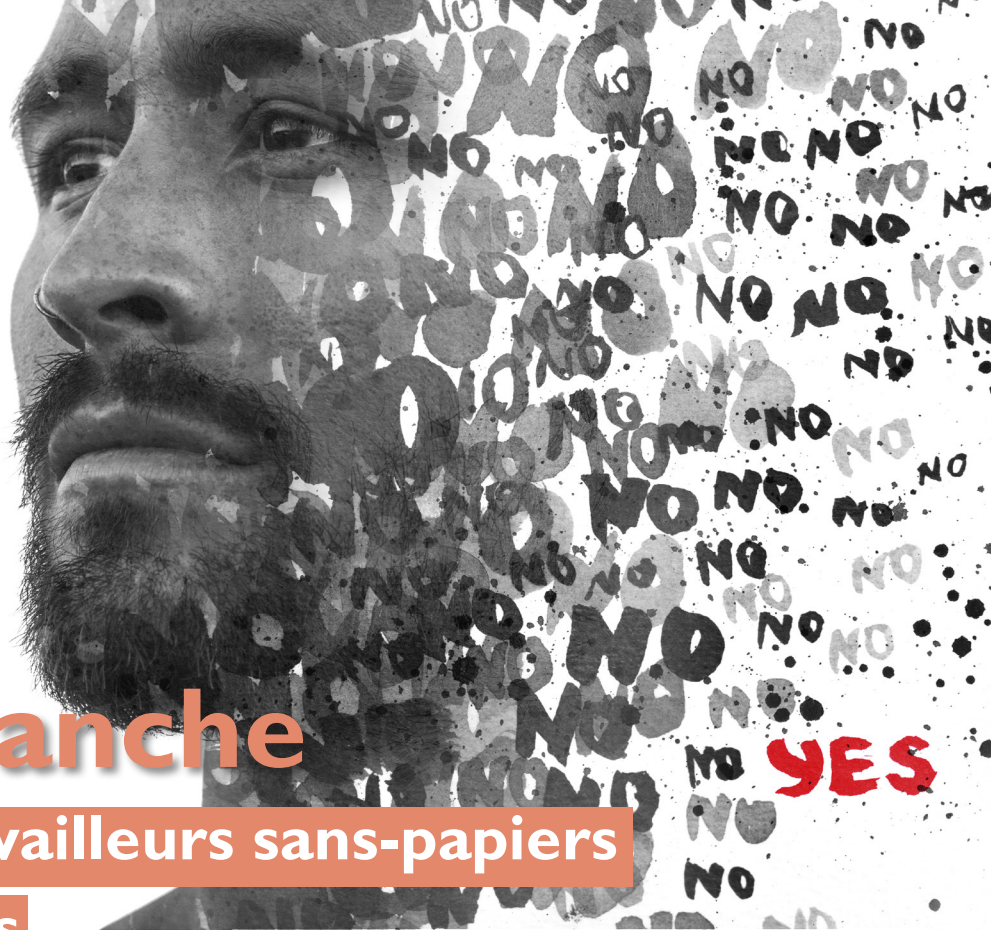
Découvrez **2022** LE CATALOGUE DE **FORMATIONS** du **CRIPEL**

via le QR CODE



ou sur
www.cripel.be

- Gestion de projets
- Droits des étrangers
- Interculturalité
- Radicalismes, extrémismes et polarisation
- Gestion de la diversité dans l'emploi
- Lutte contre le racisme
- Citoyenneté
- FLE



Carte blanche

Refuser les travailleurs sans-papiers

est un non-sens

Depuis son arrivée en Belgique en 2013, comme demandeur d'asile, M. Marouf s'est vu refuser l'octroi d'un titre de séjour à chacune de ses demandes. Sans-papiers depuis sept ans, il parvient à obtenir un brevet d'infirmier hospitalier à l'IPES de Liège, en janvier 2020. Dans la foulée, il décroche une promesse d'embauche à durée indéterminée comme infirmier dans le service de cardiologie du CHU de Liège, et le SPF Santé lui délivre un visa infirmier, permettant l'accès à la profession. L'entrée en fonction de M. Marouf est toutefois bloquée par un refus de la Région wallonne de lui accorder un permis unique qui combine titre de séjour et autorisation de travail.

La raison ?

La fonction d'infirmier n'est pas reprise parmi la liste des métiers en pénurie du Gouvernement wallon, alors qu'elle figure dans celle du Forem.

De plus, la demande doit être introduite depuis son pays d'origine... Le refus de permettre à M. Marouf d'entrer en fonction est d'autant plus aberrant que, dès le mois de mars 2020, le milieu hospitalier alerte sur le risque d'un manque de personnel soignant.

Loin d'être isolé, ce cas illustre une situation dénoncée par plusieurs associations :

des centaines de travailleurs de métiers dits essentiels n'ont pas de titre de séjour, ou s'ils en disposent, leurs diplômes, obtenus à l'étranger, ne sont pas reconnus en Belgique. Ces travailleurs sont autant de personnes maintenues dans des conditions de précarité, accentuées durant la crise de la Covid-19. S'ils participent à la société et à l'économie belges, les travailleurs sans-papiers sont criminalisés par des politiques de plus en plus répressives qui perpétuent leur invisibilité et alimentent leur vulnérabilité. Dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins de manière formelle, faute de statut

administratif, les sans-papiers constituent ainsi une partie de la main-d'oeuvre de l'économie dite souterraine. D'après l'OCDE, si ces activités économiques étaient enregistrées, elles permettraient de contribuer à la croissance du pays.

En l'occurrence, elles ne participent qu'à la prospérité de ceux qui organisent le travail infralégal et alimentent l'évasion fiscale, en compliquant la gestion de la protection sociale.

Les travaux scientifiques convergent et préconisent de faciliter l'insertion progressive sur le marché de l'emploi formel des personnes, notamment, migrantes pour qui l'économie souterraine constitue l'unique filet de sécurité. Un « blanchiment » du travail au noir, en quelque sorte. Il s'agirait de renforcer les mesures incitatives destinées aux entreprises et aux travailleurs pour permettre une inclusion par le travail contractuel. La littérature économique met en évidence que les coûts et les bénéfices spécifiques d'une régularisation des sans-papiers sur l'économie nationale semblent fort proches de ceux de l'immigration légale, à savoir un impact positif, ainsi que le confirme tant l'exemple d'autres pays comme l'Allemagne que la dernière étude de la Banque Nationale belge.

Ces diverses observations mettent en avant que les migrations permettent au marché du travail de s'adapter à l'évolution des contextes économiques, à condition que les migrants puissent y contribuer à travers leurs compétences. Ce potentiel est cependant trop peu valorisé chez nous, particulièrement dans le cas des travailleurs sans-papiers.

Les mobilisations syndicales, associatives et citoyennes de soutien aux travailleurs sans-papiers, ainsi que les négociations en cours avec les Régions en charge de la question de l'emploi se heurtent à un obstacle, celui de l'octroi d'un titre de séjour, une compétence en principe fédérale.

La possibilité d'une régularisation sur base du travail, critère introduit durant la campagne de 2009, ne constitue qu'une partie de la solution. Cette mesure est critiquée en raison du rôle qu'elle accorde à l'employeur, subordonnant le droit de séjour au bon vouloir de ce dernier, disposé ou non, à signer un contrat de travail. Il faut donc poser certaines limites à cette orientation pour éviter l'écueil de l'utilitarisme. Par ailleurs, la régularisation des sans-papiers répond avant tout d'enjeux humanitaires, sociaux et, comme la crise de la Covid-19 le montre, sanitaires.

L'obtention d'un titre de séjour correspond cependant à la condition sine qua non du respect des droits fondamentaux des personnes sans-papiers et de leur inclusion formelle dans la société à laquelle ils contribuent déjà :

il s'agit de continuer à porter fermement cette revendication. Si les initiatives solidaires et citoyennes sont indispensables, force est de constater que la question des travailleurs sans-papiers doit être abordée par l'État et les acteurs politiques, en particulier régionaux.

Outre la possibilité d'une régularisation massive — dont les nombreux exemples précédents montrent qu'ils n'ont pas créé « d'appel d'air » —, une multitude d'acteurs d'horizons divers interpellent les institutions politiques à faciliter l'accès à l'emploi et à la formation, notamment en élargissant les conditions d'octroi du permis unique, comme dans le cas de M. Marouf, à garantir le droit de séjour des personnes en situation irrégulière lors de circonstances exceptionnelles comme la crise du Covid-19 ou encore à ouvrir l'accès aux formations prescrites par, notamment, les organismes d'insertion socioprofessionnelle.

Les initiatives citoyennes actuelles en économie sociale et solidaire prouvent que des solutions existent, elles devront être approfondies et, en tout cas, endossées par des mesures politiques pour permettre de résoudre l'inéquation que constitue la question des travailleurs sans-papiers. Le masculin est utilisé comme épïcène : les personnes dont on parle sont des femmes et des hommes.

Une carte blanche signée par :

ASBL « CAP Migrants » de Liège, ASBL « F41 » de Liège, Centre d'Action Interculturelle de Namur, Centre d'Action Laïque de la Province de Liège, Centre d'Éducation Populaire André Genot, Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms en Wallonie, Centre des Immigrés Namur-Luxembourg, Centre Interculturel de Mons et du Borinage, Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre, Centre Régional d'Intégration de Charleroi, Centre Régional d'Intégration de la Province de Luxembourg, Centre Régional d'Intégration du Brabant wallon, Centre Régional de Verviers pour l'Intégration, Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Étrangères ou d'origine étrangère de Liège, Collectif de Résistance Aux Centres Pour Étrangers, Collectif liégeois de soutien aux sans-papiers, Comité de soutien à la Voix des Sans-Papiers de Liège, Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale, Coordination d'Associations Liégeoises d'Insertion et de Formation, Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers, Coordination Wallonne des Collectifs et Associations en Soutien aux Migrants en Transit, Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie, École des Solidarités, Fédération Générale du Travail de Belgique — Wallonie, Femmes Prévoyantes Socialistes de la Province de Liège, Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations, Le Monde des Possibles, Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie, Point d'appui — Service d'aide aux personnes sans papiers, Présence et Action Culturelle — Namur, Voix des Sans-Papiers de Liège



Régularisation de séjour: la violence d'une non politique

Environ 150.000 personnes vivent sans papiers en Belgique. Des hommes, des femmes, des enfants. Nos voisins, collègues, amis, camarades de classe...

Vivre sans-papiers, c'est être exclu de la plupart des droits. C'est vivre dans une situation de précarité sociale constante. C'est devoir accepter n'importe quelles conditions de travail pour n'importe quel salaire. C'est mettre sa vie entre parenthèses, sans pouvoir se poser, se projeter, faire partie de la société. C'est vivre sans vivre, être là sans être là. C'est vivre dans la crainte de croiser la police, même quand on n'a commis aucune infraction, et même quand on est soi-même victime d'abus. C'est faire l'objet d'une violence inouïe. Or, on ne construit pas une société juste sur base de violence, d'exclusion et de précarité. Une vision radicalement différente des migrations, fondée sur l'égalité et les droits, est dès lors indispensable.

Comment devient-on «sans-papiers» ?

Une multitude de situations peuvent amener des personnes à se retrouver «sans papiers». On citera celle des personnes en besoin de protection internationale mais qui, mal informées ou mal accompagnées par les autorités, n'osent pas demander l'asile. D'autres l'ont demandé, mais n'ont pas réussi à convaincre les instances belges du risque de persécution auquel elles font face. Il y a des personnes venues travailler en Belgique munies d'un permis de travail qui, suite à un différend avec leur employeur, ont perdu leur emploi et donc leur titre de séjour.

Régularisation et arbitraire, une union pour la vie ? Pas forcément...

À l'heure actuelle, la loi du 15 décembre 1980 - qui règlemente l'accès au territoire et le séjour en Belgique - prévoit déjà la possibilité d'être régularisé lorsque « des circonstances exceptionnelles » empêchent le retour dans le pays d'origine pour introduire une demande de séjour. Mais ces circonstances ne sont pas définies par la loi et sont laissées au pouvoir d'appréciation discrétionnaire de l'Office des Étrangers. Deux dossiers similaires peuvent ainsi donner lieu à deux décisions différentes, l'octroi d'un titre de séjour ou au contraire un ordre de quitter le territoire. Il s'agit de ce qu'on appelle le « pouvoir discrétionnaire » du secrétaire d'État, que permet un cadre légal flou.

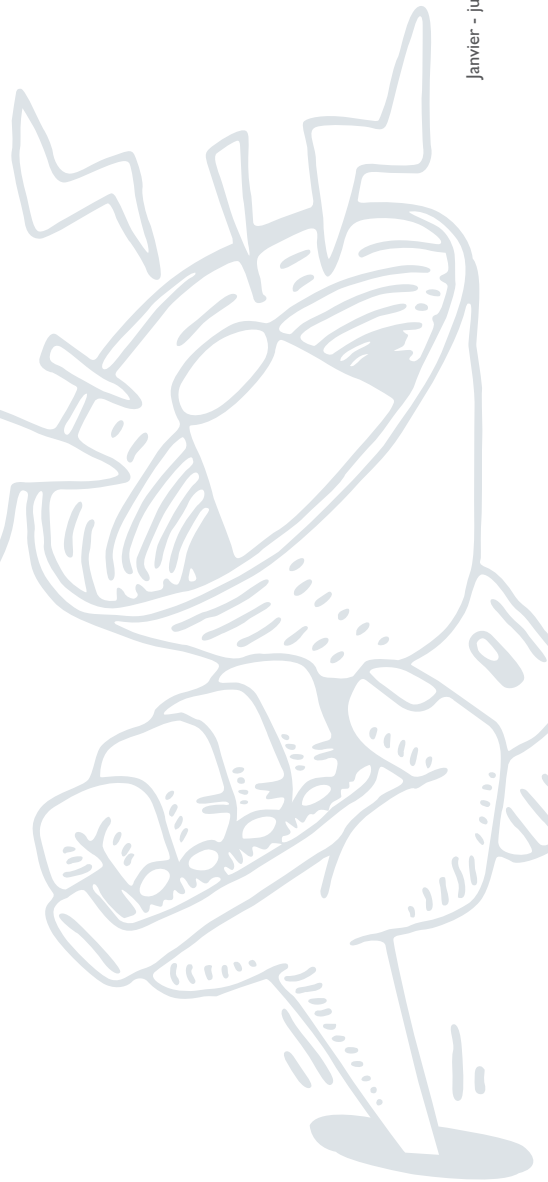
L'arbitraire institué par la procédure de régularisation actuelle a donné lieu à de grandes différences d'un gouvernement à l'autre, dans la manière dont les demandes de régularisation étaient traitées selon le ministre en charge des compétences d'asile et de migration. Car à l'heure actuelle, l'article 9 bis, qui est la base légale de la régularisation permettrait de régulariser tout le monde, mais également de ne régulariser personne. Cette absence de règles place les demandeurs dans une situation d'insécurité permanente :

il est impossible de prédire l'issue de la demande et donc, de se projeter dans l'avenir.

Face à cette absence de politique, dès le début des années 1990, un mouvement social s'est constitué et a mené de nombreuses actions pour obtenir la mise en place de critères, ce qui a finalement été le cas en 1999.

La détermination de critères clairs et leur application aux dossiers introduits avait alors abouti à la régularisation de quelques dizaines de milliers de personnes. Ces critères reprenaient l'ancrage durable sur le territoire, le fait d'avoir une promesse d'embauche ou d'avoir des enfants mineurs scolarisés. Malheureusement, la loi de 1999 ne permettait l'introduction d'un dossier de régularisation sur base de ces critères que pendant une période de trois semaines.

De nombreuses personnes n'ont donc pas pu être régularisées sur cette base. Un nouveau mouvement s'est constitué et a mené des actions pendant les dix années suivantes, pour obtenir en 2009 de nouveaux critères, toujours temporaires et inscrits cette fois dans une instruction ministérielle, presque immédiatement annulée par le Conseil d'État. Depuis lors, le mouvement sans papiers poursuit sa mobilisation en faveur d'une vraie politique de régularisation.



30 ans de solutions-pansements, stop ou encore ?!

Tant que la Belgique restreindra de cette manière l'accès au séjour légal, des personnes se retrouveront sans papiers. Et tant que des critères clairs ne seront pas inscrits dans la loi de façon permanente, le nombre de ces personnes ira en augmentant.

Les gouvernements à venir devront se positionner : choisir, comme les deux derniers, de laisser une part importante de la population dans cette situation de précarité extrême, ou prendre leurs responsabilités et choisir de régulariser la situation de séjour de ces hommes, femmes et enfants qui vivent ici parfois depuis de très nombreuses années.

Mettre en place des critères clairs et permanents de régularisation, c'est refuser l'arbitraire et l'insécurité juridique, mais c'est aussi mettre en place une solution structurelle et durable. Cela fait près de trente ans que la Belgique s'obstine à refuser une réelle politique de régularisation de séjour, et développe des solutions-pansements tous les dix ans.

Plateforme de Concertation autour du Combat des Sans-papiers :
Amitié sans frontières Vriendschap Zonder Grenzen ; Cepag ; CIRÉ ; Collectif des Afghans ; Collectif Mobilisation groupe 2009 ; Collectif No Doc ; Comité des femmes sans-papiers ; Comité des travailleurs avec et sans papiers de la CSC ; Coordination des Sans-Papiers de Belgique ; CRACPE ; CSC ; Eglise du Béguinage Begijnhofkerk ; FGTB ; Groupe Montois de Soutien aux Sans-Papiers ; Latinos por la regularizacion ; Maison du peuple d'Europe ; MOC ; MRAX ; Réseau Ades ; Sans-papiers TV ; SOS Migrants ; VSP Molenbeek ; VSP Sait-Josse.

Signataires de la carte blanche :

1. Agir pour la Paix - 2. AlterBrussels ASBL - 3. AFICo - 4. Albert Martens, Erehoogleraar K.U.Leuven - 5. Amitié Sans Frontières, Vriendschap Zonder Grenzen - 6. Article 27 Bruxelles - 7. Beweging.net - 8. Brussels Platform Armoede - 9. Bruxelles Laïque - 10. CAI, Centre d'Action Interculturelle de la province de Namur - 11. CBAI, Centre Bruxellois d'Action Interculturelle - 12. Centre d'Action Laïque de la Province de Liège - 13. Centro Galego de Bruxelas asbl La Tentation - 14. CEPAG - 15. CeRAIC, Centre Régional d'Action Interculturelle de la Région du Centre - 16. CFS, Collectif Formation Société - 17. CIMB, Centre Interculturel de Mons et du Borinage - 18. CIRÉ, Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers - 19. Collectif de soutien aux sans -papiers de Liège - 20. Commission Justice et Paix - 21. Coordination des Sans-Papiers de Belgique - 22. CRACPE, Collectif de Résistance Aux Centres pour Étrangers - 23. CRIBW, Centre Régional d'Intégration du Brabant-Wallon - 24. CRIC, Centre Régional d'Intégration de Charleroi - 25. CRILUX, Centre Régional d'Intégration de la province du Luxembourg - 26. CRIPEL, Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Étrangères ou d'origine étrangère de Liège - 27. CRVI, Centre Régional de Verviers pour l'Intégration - 28. CSC - 29. Culture et Développement - 30. Éditions du Cerisier - 31. Église du Béguinage - Begijnhofkerk - 32. Espace Seniors ASBL - 33. FGTB Bruxelles, ABVV Brussel - 34. FGTB Namur - 35. FGTB Wallonne - 36. Geneeskunde voor het Volk Molenbeek - 37. Groupe Montois de Soutien aux Sans-Papiers - 38. Hors champ ASBL - 39. Inter-Environnement Bruxelles - 40. La cité des écrits ASBL - 41. La Maison du livre - 42. Le Forum, Bruxelles contre les inégalités - 43. Le Lama ASBL - 44. Le Monde des Possibles - 45. Les Actrices et les Acteurs des Temps Présents - 46. Les Amis d'Aladdin - 47. Les amis d'accompagner - 48. Les ateliers populaires - 49. Les Territoires de la Mémoire - 50. Lire et Écrire Luxembourg - 51. Maison du Peuple d'Europe - 52. Marche des Migrant-e-s de la Région du Centre - 53. MOC - Mouvement Ouvrier Chrétien - 54. Mouvement Chrétien Pour la Paix - 55. MRAX, Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie - 56. Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés - 57. Plateforme SHARE, Forum des migrants - 58. Plus tot te laat - 59. Point d'appui - 60. Queers Support the Migrants Bruxelles - 61. Réseau ADES - 62. Réseau d'Aide aux Toxicomanes - 63. Réseau SMES-B - 64. RWLP, Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté - 65. Scripta-Linea AISBL - 66. SOS Migrants - 67. Tout Autre Chose - 68. Transe-en-Danse ASBL - 69. Transit ASBL - 70. United Stages : 47 acteurs culturels s'engagent ! - 71. Vlaams ABVV 72. VLOS vzw - 73. Werkgroep Vluchtelingen Gent - 74. Free clinic



SUIVEZ NOTRE ACTU

**SUR LE SITE
DU CRIPEL**

WWW.CRIPEL.BE



Restez informé de nos activités et formations
en vous inscrivant à notre newsletter.



SÜRYA, 25 ans de lutte contre la traite des êtres humains.

L'ASBL Sürya, organisation sociale spécialisée pour l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des victimes de la traite et du trafic international des êtres humains a fêté en décembre 2020 ses 25 ans. Monsieur Christian Meulders, Directeur du centre depuis 2001, revient pour nous sur ces 25 années de combat...

La mise en place de centres d'aides aux victimes en Belgique

En Belgique, 3 centres, spécialisés dans l'accueil et l'accompagnement des victimes de la traite et le trafic d'être humain, sont subventionnés par le gouvernement fédéral, les communautés et les régions : Sürya pour l'ensemble de la Wallonie, Pag-Asa pour Bruxelles et Payoke pour la Flandre. Le centre fédéral migration Myria, quant à lui, est chargé de veiller à la collaboration entre les trois centres. C'est une structure essentielle, notamment pour garantir la sécurité des victimes lors d'un transfert d'un centre à un autre.



1995, naissance de SÛRYA

En 1994, une enquête parlementaire sur la question de la traite est mise en route suite à la mobilisation de la famille royale de l'époque (règne du Roi Baudouin). Cette enquête a émis différentes recommandations dont la création d'un volet humanitaire.

Bien qu'un centre existait déjà à Anvers pour la gestion des problématiques liées à la prostitution, plusieurs ASBL ont alors été mandatées à Liège pour créer une structure de lutte contre toutes les formes d'exploitation sexuelle. SÛRYA voit ainsi le jour en 1995.

Au fil des années, la problématique de l'exploitation s'intensifia avec l'ouverture de l'espace Schengen. On remarquera notamment une hausse considérable de l'exploitation sexuelle de femmes provenant des pays de l'Est dans les années 2000. La politique de certaines villes cherchant à camoufler le phénomène en fermant les vitrines a rendu le travail des services de police très difficile et a ainsi rendu presque impossible la mise en relation des centres avec les victimes.

Aujourd'hui, le centre d'hébergement SÛRYA regroupe 11 travailleurs, dont la plupart ont un minimum de 20 ans d'expérience. Afin d'assurer l'efficacité de l'accompagnement, la Région wallonne subventionne tant par l'action sociale que par le Forem les emplois liés à l'hébergement, à cela s'ajoute d'autres subsides comme les enveloppes fédérales, regroupées pour la plupart dans le volet justice, ou encore La Loterie Nationale.

Le centre, situé dans un lieu tenu secret, peut accueillir jusqu'à 16 personnes. L'association dispose également d'une maison avec cinq appartements supervisés. Les victimes restent généralement 6 mois au centre avant de trouver un logement. Elles sont suivies par une assistante sociale et une éducatrice. Après avoir quitté le centre, l'accompagnement se poursuit avec l'assistante sociale durant toute la procédure administrative et judiciaire. Pour plus de sécurité, seul un numéro de téléphone est donné, souvent enregistré sous un pseudonyme, à joindre en cas d'urgence.

Le centre accueille des victimes majeures avec ou sans enfant. Les mineurs d'âge, quant à eux, sont dirigés vers Esperanto. Néanmoins, la volonté de SÛRYA serait également d'ouvrir son action aux jeunes filles et garçons exploités sexuellement, belges comme étrangers.

Un travail d'investigation et de terrain qui ne peut se faire seul

Le travail entamé par l'ASBL avec les services de police a démontré que l'exploitation sexuelle répondait au même type de schéma que l'exploitation économique. Les conditions de travail pouvaient parfois être pire que dans le pays d'origine des victimes. Il est difficile pour les travailleurs sociaux de faire prendre conscience à ces personnes exploitées, qu'aux yeux de la loi en Belgique, ces conditions sont intolérables. Ces dernières sont souvent acceptées par les victimes car, la famille laissée au pays est souvent en attente d'une aide financière.

Ce « phénomène » ne s'arrête évidemment pas aux personnes étrangères, **une personne de nationalité belge peut également se retrouver dans une situation d'exploitation.** Outre les services de police, un partenariat avec l'inspection ONSS et le volet Justice, reprenant les auditorats et le parquet, s'est également établi, sans oublier les fréquents échanges avec les services sociaux de première-ligne comme les centres Croix Rouge, FEDASIL ou encore les services sociaux des hôpitaux.

Avec l'aide de SÛRYA, un programme est développé pour que les professionnels du secteur soient sensibilisés dès leur formation dans les écoles, dans le but d'être attentifs aux discours des potentielles victimes reçues. Cela est mis en place afin de travailler tous ensemble, de réfléchir à chaque situation pour compléter l'information et de permettre à la personne de choisir ce qu'il lui convient. C'est un projet qui se construit avec et par les victimes sans jamais rien imposer mais en les aidant à poser un choix, et ce malgré l'urgence.

La crise sanitaire au regard de l'exploitation sexuelle

En sortie de crise sanitaire, la traite risque de se généraliser de plus en plus au sein d'une population fragilisée. Il faudra redoubler de vigilance et continuer à sensibiliser le public, à la traite des êtres humains et à l'exploitation sexuelle des enfants, notamment par la campagne du « Blue Heart ».

Christian Meulders attire l'attention sur « l'uberisation » de notre société qui banalise certaines formes d'exploitation et piétine ainsi des droits durement acquis.

Certaines entreprises de vente en « take away » en sont l'exemple type. Nous devrions ainsi nous poser la question : ***« Qu'est-ce que je finance réellement en ayant recours à des services bon marché ? ».***

Victime ou témoin d'une situation d'exploitation ?

**Appelez SÜRYA (24h/24, 7j/7)
au 04/232.40.30**

Naissance du projet

En Belgique, la situation des personnes migrantes sans titre de séjour est extrêmement précaire alors qu'elles contribuent concrètement à l'économie souterraine belge. On estime qu'il y a en Belgique entre 100 000 et 150 000 travailleurs sans-papiers. Ces personnes n'ont actuellement aucun droit au séjour, au travail ou à la protection sociale et risquent l'emprisonnement dans des centres fermés et l'expulsion en cas de contrôle policier. C'est sur un vide de formations adaptées aux besoins des personnes migrantes qu'est né en 2015 le projet de l'École des solidarités (EDS). Ce module de formation est porté par 3 asbl associations proches de la FGTB : l'asbl Promotion & Culture, le Monde des Possibles et le CEPAG.

Il est ouvert à « toute personne touchée par les discriminations, l'exclusion, l'injustice sociale et les inégalités grandissantes ».

À travers une dynamique d'éducation permanente, nous favorisons la prise de parole des participants et participantes, le partage de récits, l'échange d'expériences et l'intervention de référent.e.s. L'objectif est de mettre en commun tous ces savoirs afin de rompre l'isolement dans lequel ces personnes se trouvent pour leur permettre de devenir les acteur.trice.s de leur vie. Et ce dans une perspective des combats à mener collectivement pour un monde respectueux de chacun.e.s.

L'École des solidarités est ouverte à toute personne touchée par les discriminations, l'exclusion, l'injustice sociale et les inégalités grandissantes. Elle est fréquentée par des demandeurs d'asile, des travailleur.se.s migrant.e.s avec ou sans papiers, des militants syndicaux, des personnes du monde associatif, culturel, artistique...

Lors du lancement de l'École des solidarités, les profils des participant.e.s étaient très variés : travailleur.r.se.s sans emploi ; travailleur.r.se.s sans papiers ; pensionné.e.s.

Puis au fur et à mesure de l'évolution des séances, le profil des personnes a eu tendance à ne plus varier beaucoup... Une des raisons possibles à cela se trouverait dans le contenu et l'angle sous lequel les thématiques sont abordées. En effet, ceux-ci répondent, de façon fort compréhensible, à l'urgence et la fragilité auxquelles sont soumises la majeure partie des participantes : les personnes sans-papiers.

Les thématiques abordées avec le public

Chaque année, de septembre à juin, nous programmons 10 séances qui ont lieu dans une salle du bâtiment principal de la FGTB Liège-Huy-Waremme. C'est très important pour le syndicat socialiste d'accueillir et de donner une place aux personnes sans-papiers au sein de la maison syndicale.

Deux axes de travail conjoints sont abordés :

- >> L'un concerne la survie des personnes sans-papiers, et questionne l'accès au logement (occupations politiques, squats, hébergement solidaire, etc.), à la santé, à l'emploi et au séjour, mais aussi les droits face à la police, les résistances institutionnelles et citoyennes.
- >> L'autre concerne le combat militant, politique. Là, nous abordons diverses thématiques telles que l'égalité hommes – femmes, l'histoire ouvrière et sociale et celle du combat des sans-papiers en Belgique ainsi que ses structures, la question des politiques migratoires dans et hors Europe, les inégalités Nord-Sud et les solidarités possibles mais aussi l'Économie Sociale et Solidaire vectrice d'inclusion des personnes migrantes.



École des solidarités



L'évolution du projet au fil des années

Le projet, initialement prévu autour de séances d'urgences telles que le logement, l'accès aux soins de santé, les droits des personnes migrantes avec et sans papiers, a vu son socle de thématiques s'élargir. Des modules relatifs à des matières historiques, politiques et sociales ont pris place au cœur de la formation. L'idée était d'apporter une acuité fine sur la diversité culturelle de leur pays d'accueil, ses rouages, son histoire émancipatrice et ses perspectives.

D'autre part, l'École des solidarités s'est également développée sur de nouveaux territoires avec le soutien des différentes régionales de la FGTB. Il existe aujourd'hui une École des solidarités à Verviers, Namur, Charleroi, Mons. Une volonté de l'inscrire à l'avenir à Bruxelles est aussi évoquée. Il nous reste aujourd'hui la Flandre à inviter à la dynamique. Cette dimension est importante car nous savons que la classe politique est divisée sur la question de l'accueil des personnes migrantes.

Le cordon sanitaire médiatique étant rompu depuis de nombreuses années de l'autre côté du pays, les idées racistes et d'extrême droite se répandent beaucoup plus facilement à travers cette contamination médiatique.

À partir de l'EDS, nous avons également mis en place un module migration à destination de tous publics y compris le monde syndical. Une formation articulée autour des questions des participant.e.s sur les migrant.e.s d'aujourd'hui, de l'histoire des migrations en Belgique et dans le monde, des conditions restreintes de l'accueil et le témoignage de participant.e.s de l'École des solidarités. Cette dernière étape du module est précieuse car elle permet de livrer un témoignage direct et rend palpable les difficultés et les violences subies par elleux tout au long de leur parcours d'exil, de l'extrême précarité qui les frappe et des procédures juridiques difficiles auxquelles iels sont confronté.e.s.

L'orientation du public vers l'École des Solidarités

Il existe plusieurs canaux par lesquels les personnes sont contactées :

- >> La plupart des participant.e.s sont orienté.e.s vers l'EDS via les séances d'inscription du lundi matin au Monde des Possibles, ou les personnes ayant participé à la formation Dazibao dans le cadre de leur demande d'asile ;
- >> Via le 'bouche à oreille' : Les participant.e.s sont encouragé.e.s à en parler régulièrement dans leur entourage ;
- >> En plus du réseau propre aux associations partenaires du projet, via le réseau associatif Liégeois (Cracpe, Vsp, point d'appui ;...) qui relaie nos informations ;
- >> Via les centres du Fedasil de la région, majoritairement ceux de la Croix-Rouge ;
- >> Via nos informations disponibles sur les réseaux sociaux.

Les difficultés rencontrées pour dispenser les formations

Une des difficultés que nous rencontrons dans le cadre du projet, c'est que la formation nécessite une maîtrise suffisante du français oral. Nous avons tenté de mettre en place un système de traductions avec des participant.e.s du Monde des Possibles, mais cela diluait fortement l'efficacité des modules. Hors, les modules de premières nécessités sont très importants pour les personnes sans-papiers fréquentant la formation.

Lors de certains modules faisant état des lois migratoires en Belgique, de l'absence de critères clairs et permanents, nous sommes contraints de lever le voile sur les difficultés juridiques auxquelles les participant.e.s ont fait ou vont devoir faire face. Cela engendre dans le chef de certains, une détresse profonde et une douleur psychologique déjà bien ancrée par des années de dénis d'humanité qu'ielles ont subi depuis leur arrivée en Belgique. L'École des solidarités est aussi un lieu de soutien et d'expression brisant l'isolement dans lequel sont ces personnes.

Les attentes pour les prochaines années

L'évolution du projet émanera des propositions des participant.e.s. Nous gardons bien évidemment les modules relatifs aux droits des personnes en matière de demande d'asile, à l'aide médicale urgente, à la question du logement.

Mais nous tenons pour essentiel l'ouverture aux grandes thématiques solidaires, apportant une acuité sur la diversité et la richesse associative, militante et syndicale en Belgique.

L'inclusion se fait en brisant les murs qui nous isolent. Le slogan de l'École des solidarités étant « savoir, c'est pouvoir », nous souhaitons également leur apporter une capacité à agir dans la société et renforcer leur capacité d'interpellation politique, véritable facteur d'inclusion.

Au niveau des 3 partenaires du projet, les enseignements et expériences tirées du vécu des participants se traduisent dans des revendications concrètes, portées au niveau syndical : la définition de critères clairs de régularisation, l'accès des sans-papiers au permis unique et aux formations (notamment du Forem), la possibilité pour eux d'ouvrir un compte bancaire ou d'accéder à une carte SIM, etc. Les évolutions de l'EDS, depuis sa création, sont également le fruit de combats qui exigent engagement, patience et parfois abnégation.

L'impact de la crise du COVID sur le public concerné

La crise de la COVID a eu un impact désastreux pour les personnes sans titres de séjour. Les conditions de travail, souvent dans une exploitation extrême de leur force de travail, sans protection sociale ni économique, ont plongé dans une extrême précarité nos participant.e.s.

De plus, sans logement fixe ou dans des logements temporaires souvent exigus, insalubres, sans chauffage adéquat, les possibilités de se confiner ont été limitées. Les familles avec enfants scolarisés se sont vues obligées de maintenir les apprentissages pour leurs enfants sans disposer des moyens numériques nécessaires pour leur permettre de maintenir un niveau de suivi adapté.

Malgré ces difficultés, l'EDS accompagnera durant toute la période du premier confinement un groupe de femmes couturières pour la confection des Masques Solidaires. Plus de 10000 masques ont été cousus et distribués gratuitement par le réseau mis en place avec d'autres partenaires.





Retour sur la grève de la faim des personnes sans papiers en mai 2021

© Belga Image

Les politiques d'asile et d'immigration de ces dernières années enlissent la société belge. Elles portent en elles le virus de la haine, du rejet de l'autre et favorisent la montée de l'extrême droite, notamment dans la partie septentrionale du pays. Le sort des personnes sans papiers semble être très loin des priorités du gouvernement « Vivaldi ». Le MR, principal parti du côté francophone à être réfractaire à une amélioration de la situation des personnes sans papiers, prône un *statu quo*, afin de maintenir un vivier de main d'œuvre à exploiter. Sans honte ni état d'âme, le nouveau gouvernement a maintenu quasiment à l'identique le programme de politique d'asile et d'immigration laissé par le gouvernement Charles Michel. La Belgique continue ainsi à maintenir des milliers de personnes la tête sous l'eau. Privées de droits, ces personnes vivent dans des conditions très précaires depuis 5, 10, 15 ans, parfois plus. Les violences qu'elles endurent sont bien souvent multiples : violences liées aux exploitations très souvent économiques, parfois psychologiques ou sexuelles ; violences liées à l'instabilité notamment en terme de logement et d'emploi ; violences liées aux discours fallacieux et stigmatisant à leur égard ; violences à l'égard des enfants nés ici mais privés de tout droit, etc.

«Non seulement le Secrétaire d'État a trahi sa parole, mais un haut fonctionnaire de l'État, Freddy Roosemont, directeur de l'Office des Étrangers, a publiquement menti en assurant qu'il n'y avait jamais eu d'accord», a indiqué le mouvement Union des Sans-papiers Pour la Régularisation (USPR).

De plus, les mesures de restrictions liées à l'épidémie de la covid-19, ont aggravé la situation de ses personnes sans papiers. Le gouvernement préfère ainsi investir 20 millions dans la politique de retour, plutôt que de les mettre à l'abri du virus. Ni les manifestations des sans-papiers, ni les manifestations citoyennes, ni les nombreuses pétitions, ni la grève de la faim des 470 personnes sans papiers, n'ont fait osciller les lignes directrices de Sammy Mahdi. La criminalisation des personnes sans papiers et l'emprisonnement en centre fermé restent, selon lui, les meilleures façons de gérer la situation.

Pourtant, on ne peut nier que leur intégration est une urgence sanitaire et sociale. La régularisation des personnes sans papiers permettrait de lutter contre les violences faites aux femmes, contre l'exclusion sociale, contre le racisme et contre la montée de l'extrême droite. Cette perspective est un levier pour la participation de toutes et de tous à la relance de l'économie. Elle contribuera, sans l'ombre d'un doute, à juguler la fraude sociale et à arrêter de tirer les conditions des travailleurs belges vers le bas. La régularisation est une action politique positive pour le respect des droits des enfants, notamment en matière d'éducation. Les enfants pourraient ainsi continuer leurs études au-delà de l'âge de 18 ans, ce qui n'est pas le cas lorsqu'ils sont sans-papiers.

Après près de 60 jours de grève de la faim, le 21 juillet 2021, un accord avec le Secrétaire d'État avait été trouvé : tous les dossiers introduits seraient déclarés recevables ; les candidats pourraient s'appuyer sur des éléments comme l'ancrage et l'intégration en Belgique, des promesses d'embauche reçues ou encore la présence régulière en Belgique de membres de la famille des demandeurs. Suite à cela, 414 demandes de régularisations ont été introduites. Mais trois mois plus tard, les premières décisions sur ces demandes de régularisation ont presque toutes été refusées. Selon les concernés, leurs dossiers remplissaient pourtant les conditions que le Directeur général de l'Office des Étrangers avait lui-même expliquées aux grévistes. Une vidéo, rendue publique récemment, en atteste.

«Devant le tribunal, les grévistes démontreront que ces décisions engendrent la violation de plusieurs droits fondamentaux», a-t-il ajouté. Tarek Chaoui, porte-parole des grévistes, n'annonce pas encore de reprise de la grève de la faim mais si les décisions négatives continuent de tomber comme cela, les personnes sans-papiers risquent de s'y résoudre. Malgré la non réactivité du gouvernement, la Campagne de *We are belgium too*, la Coordination des sans-papiers et les mouvements citoyens continuent de se mobiliser **afin de lutter ensemble avec humanité et responsabilité contre la misère et l'exclusion sociale**. Pour reprendre les mots de Henriette, la porte-parole de la Coordination des sans-papiers à la manifestation du 3 novembre 2021 : « la Belgique c'est aussi Mamadou, Bokota et Silman qui sillonnent quotidiennement la ville de Bruxelles à bord de leurs vélos à la recherche de maigres moyens de subsistance afin d'arriver à joindre les deux bouts. La Belgique c'est aussi Maria, Fatima, Kadiatou, des femmes courageuses profondément heurtées dans leurs dignités, sauvagement heurtées dans leurs féminités, usées et abusées par des patrons éhontés, profitant sans le moindre scrupule de la profonde fragilité occasionnée par l'illégalité de leurs statuts administratifs».

Aujourd'hui, il y a lieu de s'inquiéter de cette grave dérive de notre gouvernement, susceptible de provoquer la «mort sociale» des personnes sans-papiers. Le recours à la pratique du refus de séjour à ces personnes qui vivent ici depuis cinq, dix, voir plus de vingt ans, est un désaveu complet à l'État de droit.

D'après le texte « **Une seule solution : la RÉGULARISATION !** » de Serge BAGAMBOULA
Animateur, Formateur, Chercheur au CFS

Après plusieurs reports liés à l'épidémie de la Covid-19, la compagnie **TRANSE-EN-DANSE** a enfin pu s'exprimer sur les planches de la Cité Miroir avec son spectacle « **WHO WE ARE** » le 10 novembre 2021.

À travers ce dernier, les spectateurs ont eu la possibilité de découvrir les histoires de Chérif, Main, Boris, Lancei et José, cinq demandeurs d'asile arrivés en Belgique, il y a déjà plusieurs années et dont les dossiers sont toujours en cours de procédure.



© Grégory Dallemagne



WHO WE ARE ME V BE MHO

Si les parcours sont différents, la manière de les raconter est similaire... Plutôt que via des mots, ce sont principalement grâce à leurs corps et des marionnettes à leur effigie que ces cinq jeunes hommes partagent leur histoire et leur sensibilité. Ainsi se sont succédés danses et chants sous le regard captivé du public.

Tout ceci n'aurait jamais été possible sans l'accompagnement rigoureux et bienveillant de Céline, scénographe du spectacle et de Coline, la metteuse en scène, directrice artistique de **la compagnie Transe-en-Danse**, créée en 2002. Coline Billen, chorégraphe et diplômée en anthropologie, en est la fondatrice. Quand elle a commencé cette aventure, Coline avait un but bien défini :

développer des outils artistiques de sensibilisation au dialogue interculturel, à la citoyenneté active et au vivre ensemble.

Et c'est ce qu'elle fait avec les autres membres de la compagnie, au gré de ses rencontres avec des personnes en demande d'asile, des personnes comme Boris, Lancei et José...

QUAND LES PAPIERS SONT PLUS IMPOR- TANTS QUE LES VIES HUMAINES...

Au fur et à mesure de la représentation, les spectateurs ne peuvent être qu'accablés par l'incommensurable fardeau que ces réfugiés ont dû porter sur leurs très jeunes épaules, et qui, durant leur sommeil, refait implacablement surface. C'est un bagage mental qui leur est impossible de poser tant qu'on les garde enfermés dans la peur d'une décision négative. C'est une situation dite temporaire mais dont personne ne connaît la durée...

Ce moment suspendu, entre la noirceur du passé et l'espoir de reprendre souffle dans un monde qui ne veut visiblement pas les accueillir, n'a cependant pas raison de leurs rêves ; des rêves si puissants qu'ils les transcendent.

Mais comment survivre à une telle profondeur de tristesse ? Peut-être en prenant de la distance, de la hauteur vis-à-vis de son propre vécu ? Elles sont là, dès le début, comme des danseuses à part entière :

les marionnettes. Elles ont l'apparence d'un pion d'échiquier, d'une poupée ou d'un buste de mannequin et ne sont jamais loin de leurs hôtes. Cette réalisation extraordinairement troublante ajoute aux scènes une dimension qu'on pourrait qualifier autant d'effrayante que de réconfortante et qui apporte peut-être le recul à avoir face aux situations difficiles auxquelles ils ont été confrontés jusqu'à ce jour.

La danse prend une grande place dans ce spectacle. Mélangeant danse contemporaine et danses traditionnelles africaines, avec une touche de KRUMP (hip hop), c'est à travers un langage corporel sobre et épuré que ces jeunes expriment leurs blessures, leurs angoisses, mais aussi ce besoin de résistance, de libération qui permet de tenir le coup. Les danses sont accompagnées de musiques ou de chants a capella, minutieusement sélectionnés, aux sonorités variées et aux messages de résistances. En plus des musiques orientales, africaines, amérindiennes, palestiniennes, du chant traditionnel, chaque objet devient un instrument de musique au service de cette prise de parole que représente ce spectacle.

Après 1h30 de voyage intense, accessible à tout public, on ressort de cette rencontre riche en diversité et en émotion, bouleversé, ému, admiratif, de la force dont font preuve ces jeunes artistes de nous parler, à leur façon, de leurs parcours.



© Grégory Dallemagne



TRANSE-EN-DANSE

DANSE CONTEMPORAINE METISSEE

organise la 7^{ème} édition
de son **WORKSHOP**
« **INTER-EX-CHANGE** »

9 jours de formation pédagogique intensive multidisciplinaire basée sur des outils artistiques, physiques, ludiques et interactifs, à destination des professionnels de l'encadrement de la jeunesse.

Pour s'inscrire :

info@transe-en-danse

contact : +32 473 25 35 67

Tarifs :

formation complète : 350 €
(spectacles et repas midi & soir inclus)

à la journée : 50 €
(spectacles et repas midi & soir inclus)

à la demi journée : 25 €
(1 repas inclus)

Un événement organisé avec le soutien de la Ville de Bruxelles, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Gouvernement de la Région Bruxelles Capitale



Nos permanences

- Parcours d'Intégration
 - Jobway, service ISP
- Prendre rendez-vous en appelant le :
+32 (0)4/220 01 20
ou en vous rendant sur place.

Nous contacter par e-mail :
info@cripel.be

place Xavier Neujean 19b - 4000 Liège
T : +32 (0)4/220 01 20

heures d'ouverture :
du lundi au vendredi de
8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

L'immigration
c'est l'histoire de tous!

CRIPEL a.s.b.l.

Centre Régional pour l'Intégration
des **Personnes Étrangères**
ou d'origine étrangère de **Liège**

L'immigration
c'est l'histoire de tous!

